



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 69 a) de l'ordre du jour

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire d'urgence fournie par les organismes
des Nations Unies**

Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [76/128](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à améliorer les interventions internationales faisant suite aux catastrophes naturelles et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixante-dix-septième session. Il donne un aperçu des progrès accomplis, présente les tendances, les difficultés et les questions thématiques connexes et se conclut par des recommandations sur la voie à suivre pour apporter de nouvelles améliorations. Il porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.



I. Bilan de l'année

A. Données relatives aux catastrophes survenues en 2021

1. En 2021, des sécheresses, des cyclones tropicaux, des inondations et des séismes dévastateurs ont fait de nombreuses victimes, entraîné des pertes substantielles de moyens de subsistance, provoqué une insécurité alimentaire et des déplacements, et entravé les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Ces catastrophes ont touché de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, notamment les femmes et les filles, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées et les personnes pauvres et marginalisées, ainsi que les habitants des petits États insulaires en développement, des pays les moins avancés et des pays en proie à des conflits prolongés, et compromis leur résilience face à de futurs chocs et facteurs de stress. Sous l'effet conjugué de la crise climatique, des conflits et des ramifications de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire a atteint des niveaux sans précédent en 2021.

2. La crise climatique a des conséquences humanitaires dévastatrices à l'échelle mondiale. Ses effets menacent de s'aggraver, mettant des vies en danger, compromettant les moyens de subsistance, creusant les inégalités, portant atteinte aux droits humains, entretenant l'insécurité alimentaire, provoquant des déplacements, accentuant la transmission de maladies, intensifiant la concurrence pour des ressources rares telles que la terre, notamment les pâturages, et l'eau, exacerbant les tensions, les risques et la vulnérabilité et, en dernière instance, créant des besoins toujours plus élevés. La crise humanitaire en cours a atteint des proportions sans précédent et constitue une menace existentielle pour l'humanité, en particulier pour certains petits États insulaires en développement. Depuis 1970, le nombre de catastrophes liées aux conditions climatiques et météorologiques a presque quintuplé, et les pertes économiques qui en découlent ont été multipliées par sept¹. Les sept dernières années (2015-2021) ont été les plus chaudes jamais enregistrées. L'élévation du niveau de la mer, le réchauffement et l'acidification de l'océan et les concentrations de gaz à effet de serre ont battu de nouveaux records alarmants en 2021. Les changements observés dans la cryosphère (notamment les glaciers, la glace de mer, la neige et le pergélisol) ont suivi une trajectoire préoccupante².

3. En 2021, des sécheresses ont ravagé des pays et des régions, notamment la Corne de l'Afrique, Madagascar, l'Angola et l'Afghanistan. Les phénomènes météorologiques extrêmes ont été le principal facteur d'insécurité alimentaire aiguë³ pour 23,5 millions de personnes dans huit pays d'Afrique, dont Madagascar, où près de 14 000 personnes se trouvaient en situation de catastrophe (phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, soit le niveau le plus élevé en matière d'insécurité alimentaire aiguë). Les conflits et les chocs économiques, notamment la pandémie de COVID-19, ont été les principaux moteurs de crises alimentaires pour 139,1 millions de personnes et 30,2 millions de personnes, respectivement, et ont souvent été exacerbés par des phénomènes météorologiques extrêmes⁴.

¹ Organisation météorologique mondiale (OMM), « Atlas de la mortalité et des pertes économiques dues à des phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques extrêmes (1970-2019) », Genève, 2021.

² OMM, « État du climat mondial en 2021 », Genève, 2022.

³ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire et Cadre harmonisé, phase 3 ou plus.

⁴ Réseau d'information sur la sécurité alimentaire, « 2022 Global Report on Food Crises: Joint Analysis for Better Decisions », Rome, 2022.

4. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a averti que la crise climatique s'intensifiait rapidement et qu'il ne restait qu'une marge de manœuvre étroite pour éviter ses conséquences les plus graves et l'apparition de changements irréversibles. À l'heure actuelle, jusqu'à 3,6 milliards de personnes vivent dans des zones extrêmement vulnérables face aux changements climatiques. Le Groupe d'experts prévoyait une augmentation des vagues de chaleur, des précipitations et des inondations en découlant, une intensification des sécheresses et des cyclones tropicaux, une élévation continue du niveau de la mer ayant des conséquences pour les petits États insulaires en développement et les pays côtiers de basse altitude, ainsi que d'autres changements aux niveaux régional et mondial. Il a conclu que les limites de l'adaptation avaient été atteintes dans certains écosystèmes, et signalé que les pertes et les dommages augmenteraient parallèlement au réchauffement de la planète et que d'autres systèmes humains et naturels atteindraient eux aussi les limites de l'adaptation, notamment face à l'élévation du niveau de la mer, à la pénurie d'eau douce, aux dommages irréversibles causés aux écosystèmes et aux effets de la chaleur et de l'humidité sur l'organisme humain. Les risques climatiques et les conséquences des changements climatiques deviennent de plus en plus complexes et difficiles à gérer, de multiples dangers se présentant simultanément et les risques s'aggravant et se propageant en cascade à d'autres secteurs et régions⁵.

5. En 2021, le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes a recensé 429 catastrophes, qui ont touché 106,4 millions de personnes, coûté la vie à 10 489 autres et causé des dégâts évalués à 254,1 milliards de dollars. L'Asie, où sont survenues 40 % des catastrophes et où vivaient 49 % des personnes décédées dans ce contexte ainsi que 66 % des personnes sinistrées, a été le continent le plus touché. En 2021, le nombre de catastrophes (429) et le montant des pertes économiques (254,1 milliards de dollars) ont été très supérieurs aux moyennes annuelles relevées au cours des deux décennies précédentes (2001-2020) (357 catastrophes et 153,8 milliards de dollars, respectivement). Le nombre de décès (10 489) et le nombre de personnes touchées (106,4 millions) ont été inférieurs aux moyennes annuelles (61 212 décès et 193,4 millions de personnes, respectivement), ce qui s'explique en partie par l'efficacité de l'alerte rapide et des évacuations et par l'absence de mégacatastrophes. Les catastrophes les plus fréquentes ont été les inondations (222), suivies des tempêtes (119), la moyenne annuelle s'établissant à 163 et 102, respectivement. Les inondations ont été la catégorie de catastrophe la plus meurtrière (4 140 décès), tandis que les sécheresses ont touché le plus grand nombre de personnes (52,7 millions). L'année 2021 a été la quatrième année la plus dommageable des deux dernières décennies sur le plan économique⁶.

6. Si les tendances actuelles se maintiennent, 560 catastrophes devraient se produire chaque année dans le monde d'ici à 2030, soit une augmentation de 40 % pendant la durée d'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), notamment une augmentation de plus de 30 % du nombre d'épisodes de sécheresse et une multiplication par près de trois du nombre d'épisodes de températures extrêmes par rapport à 2001. Sur le plan du produit intérieur brut, le coût de ces catastrophes pour les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire

⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability » – Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

⁶ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, « 2021 Disasters in Numbers », Bruxelles, 2022. Statistiques actualisées sur les catastrophes communiquées par le Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, base de données sur les situations d'urgence, disponible à l'adresse suivante : <https://public.emdat.be> (consultée le 18 juillet 2022).

inférieur devrait être jusqu'à dix fois plus élevé que celui supporté par les pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire supérieur⁷.

7. On estime que les catastrophes ont provoqué le déplacement interne de 23,7 millions de personnes dans 137 pays et territoires en 2021, ce qui est supérieur à la moyenne annuelle pour la période 2011-2020 (22,1 millions de personnes). Les catastrophes d'origine météorologique ont causé 94 % de ces déplacements, dont la plupart se sont produits en Asie. À la fin de 2021, 5,9 millions de personnes étaient toujours déplacées dans 84 pays et territoires en raison de catastrophes⁸.

B. Aperçu des catastrophes associées à des risques naturels en 2021

8. Les catastrophes ont causé des pertes importantes et touché des millions de personnes à travers l'Afrique. Dans la Corne de l'Afrique, la Somalie, l'Éthiopie et le Kenya ont été gravement touchés par une sécheresse prolongée, dont les effets ont été exacerbés par l'insécurité dans certaines zones. À la fin de 2021, en Somalie, au moins 3,2 millions de personnes étaient touchées par la sécheresse, dont 245 000 étaient déplacées à l'intérieur du pays en quête d'eau, de nourriture et de pâturages. En Éthiopie, au moins 6,8 millions de personnes ont été touchées. Au Kenya, du fait de la sécheresse, plus de 2,9 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire urgente.

9. En Afrique australe, la tempête tropicale Chalane a touché terre fin décembre 2020 avant de poursuivre sa course début janvier 2021, touchant au moins 96 000 personnes dans la région. Le Mozambique et le Zimbabwe ont été les plus durement frappés. En janvier, le cyclone tropical Éloïse a touché plus de 467 000 personnes à Madagascar, au Mozambique, au Zimbabwe, en Eswatini et en Afrique du Sud.

10. La sécheresse la plus grave qu'ait connue le Grand Sud de Madagascar en 40 ans a plongé plus de 1,6 million de personnes – soit 37 % de la population de la région – dans une grave insécurité alimentaire. Quelque 14 000 personnes ont connu des conditions proches de la famine. En Angola, du fait de la pire sécheresse vécue par le pays depuis quarante ans, qui s'est doublée d'une hausse des prix des denrées alimentaires, près de 1,6 million de personnes se sont trouvées dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë.

11. Au Burundi, 250 000 personnes ont été touchées par la sécheresse et les inondations. Des inondations ont également touché 835 000 personnes au Soudan du Sud et 303 000 au Soudan.

12. Des catastrophes géophysiques majeures se sont produites dans plusieurs régions. En Haïti, plus de 2 000 personnes sont décédées, 220 000 ont été déplacées et 800 000 ont eu besoin d'une aide humanitaire après un séisme d'une magnitude de 7,2 suivi du passage du cyclone tropical Grace. À Saint-Vincent-et-les-Grenadines, l'éruption de la Soufrière a touché 110 000 personnes, endommagé les cultures et entraîné l'évacuation de 23 000 personnes. En République démocratique du Congo, l'éruption du volcan Nyiragongo a fait 599 000 déplacés.

13. En Amérique centrale, les catastrophes, notamment les répercussions durables des ouragans Eta et Iota, survenus en 2020, ont aggravé d'autres facteurs à l'origine de besoins humanitaires, tels que l'insécurité alimentaire croissante et les difficultés

⁷ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Bilan mondial sur la réduction des risques de catastrophe 2022 : Notre monde en danger – Transformer la gouvernance pour un avenir résilient ».

⁸ Observatoire des situations de déplacement interne, « Rapport mondial sur le déplacement interne 2022 ».

socioéconomiques liées à la pandémie. À El Salvador, au Guatemala et au Honduras, 1,7 million, 3,6 millions et 2,8 millions de personnes, respectivement, ont eu besoin d'une aide humanitaire, ce qui a entraîné l'activation de plans de réponse humanitaire.

14. La région de l'Asie et du Pacifique a également été durement touchée par des catastrophes. En Afghanistan, la pire sécheresse depuis plus de trente ans, qui est entrée dans sa deuxième année, a eu des répercussions graves sur les cultures et la sécurité alimentaire dans 25 des 34 provinces du pays. Aux Philippines, le typhon Rai, de catégorie 5, a touché 12 millions de personnes, fait 3,9 millions de déplacés et détruit ou endommagé environ 2,1 millions d'habitations et 10,2 millions d'hectares de cultures ; dans ce contexte, 2,4 millions de personnes ont eu besoin d'une aide humanitaire. Les inondations et les glissements de terrain dus au cyclone tropical Seroja ont fait plus de 200 morts au Timor-Leste et en Indonésie. Aux Fidji, le cyclone tropical Ana a touché 480 000 personnes, provoqué des inondations et endommagé des infrastructures. Aux Palaos, le typhon Surigae a touché 7 300 personnes et inondé des zones agricoles et des habitations.

15. Au Moyen-Orient, les sécheresses ont touché 7 millions de personnes en Iraq, 5,5 millions de personnes en République arabe syrienne et 2,6 millions de personnes en République islamique d'Iran.

C. Financement des interventions menées à la suite de catastrophes en 2021

16. En 2021, un montant de 507,9 millions de dollars a été déclaré au Service de surveillance financière du Bureau de la coordination des affaires humanitaires au titre de la réponse à des situations d'urgence classées dans la catégorie des catastrophes : 280,5 millions au titre de sécheresses, 90,4 millions au titre d'ouragans, de typhons et de tempêtes, 77,8 millions au titre de séismes, 57,9 millions au titre d'inondations et de glissements de terrain et 1,3 million au titre d'éruptions volcaniques et de feux incontrôlés.

17. En 2021, le Fonds central pour les interventions d'urgence a consacré 117,8 millions de dollars aux interventions en cas de catastrophe, ce qui a permis à 4,5 millions de personnes de bénéficier d'une assistance dans 13 pays. Cette somme se répartissait comme suit : 84,8 millions de dollars pour répondre aux besoins des pays touchés par la sécheresse (Afghanistan, Angola, Éthiopie, Kenya, Madagascar et Somalie), 19,6 millions de dollars au titre d'inondations (Burundi, Colombie, Népal et Soudan du Sud), 11,9 millions de dollars au titre de séismes (Haïti), 1 million de dollars au titre d'éruptions volcaniques (Saint-Vincent-et-les-Grenadines) et 500 000 dollars au titre de tempêtes (Fidji)⁹. Les fonds de financement commun ont alloué 181,1 millions de dollars supplémentaires (en sus des 92 millions de dollars débloqués en 2020) à la Corne de l'Afrique, à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique centrale, dont 138 millions au titre de sécheresses, 39,6 millions au titre d'inondations et 3,5 millions au titre d'éruptions volcaniques.

⁹ Le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué 12 millions de dollars aux interventions menées comme suite au passage du typhon Rai aux Philippines en 2021, mais cette somme a été décaissée au début de janvier 2022 et comptabilisée en 2022.

II. Progrès accomplis dans le renforcement de la préparation et de la réponse aux catastrophes et de la résilience en cas de catastrophe

A. Répercussions humanitaires de la crise climatique

18. En l'absence d'action ambitieuse, la crise climatique devrait avoir des répercussions extrêmes d'ici à 2050. À l'échelle mondiale, on estime qu'un milliard de personnes environ seront exposées à des risques climatiques spécifiques aux zones côtières¹⁰. L'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête pourraient entraîner le déplacement de centaines de millions d'habitants de villes côtières, pour un coût total de plus de 1 000 milliards de dollars par an. L'accès à l'eau de 5 milliards de personnes devrait être insuffisant au moins un mois par an. La demande mondiale de denrées alimentaires augmentera de 50 % alors que les rendements agricoles pourraient diminuer de jusqu'à 30 %, les 500 millions de petites exploitations agricoles que compte la planète risquant d'être les plus touchées¹¹. Presque toutes les régions seront exposées à des risques de sécheresse grave, et quelque 25 % des pays du monde à un risque extrême¹². Entre 2030 et 2050, les changements climatiques devraient entraîner 250 000 décès supplémentaires par an dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress thermique¹³.

19. Les émissions anthropiques nettes de gaz à effet de serre continuent d'augmenter à l'échelle mondiale et contribuent à accroître le risque de phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Sans réductions immédiates et drastiques des émissions dans tous les secteurs, la limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C est hors de portée. Pour que cet objectif puisse être réalisé, les émissions mondiales de gaz à effet de serre devraient atteindre un pic avant 2025 au plus tard et être réduites de moitié d'ici à 2030¹⁴. Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), la probabilité que la température mondiale annuelle moyenne dépasse temporairement de 1,5 °C les niveaux préindustriels pour au moins l'une des années comprises entre 2022 et 2026 est de 50 %, et cette possibilité, ainsi que celle d'un dépassement de la limite de 1,5 °C au cours d'une période prolongée, augmente avec le temps¹⁵.

20. Les ressources dont dispose le système humanitaire pour faire face aux répercussions de la crise climatique ont déjà atteint leurs limites, et la capacité du système de répondre à des besoins croissants est de plus en plus mise à l'épreuve. Ces répercussions, qui exacerbent et aggravent la vulnérabilité et les besoins humanitaires dans des pays et collectivités déjà frappés par des crises et présentant une résilience limitée, ont également des incidences négatives sur les droits humains. En 2021, 12 des 15 pays les plus vulnérables face aux changements climatiques et les moins prêts à s'adapter à leurs effets ont fait l'objet d'un appel humanitaire. En 2020, les sommes nécessaires au financement des appels lancés par l'ONU comme suite à des

¹⁰ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability » – Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

¹¹ Commission mondiale sur l'adaptation, « Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience », 2019.

¹² INFORM, indice de risque pour la période 2020-2050.

¹³ Organisation mondiale de la Santé, « Changement climatique et santé », disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/climate-change-and-health>.

¹⁴ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, « Climate Change 2022: Mitigation of Climate Change » – Contribution du Groupe de travail III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

¹⁵ OMM, « État du climat mondial en 2021 », Genève, 2022.

phénomènes climatiques extrêmes ont été huit fois plus élevées que 20 ans auparavant¹⁶. La crise climatique crée de nouveaux points chauds en matière de besoins humanitaires, comme en témoignent les sommes allouées par le Fonds central pour les interventions d'urgence et les appels éclairs lancés pour financer les interventions à la suite de catastrophes. En outre, de nouveaux phénomènes tels que les vagues de chaleur extrême, dont la fréquence et la gravité augmentent à l'échelle mondiale, mettront davantage à l'épreuve la capacité de réaction du système humanitaire et exigeront un investissement accru dans la préparation et l'alerte et l'intervention rapides.

21. Il ressort de ce qui précède que le système humanitaire doit poursuivre son adaptation pour faire face à des catastrophes climatiques de plus en plus fréquentes et de plus en plus graves et être mieux armé pour prévenir les risques climatiques et les conséquences des changements climatiques, s'y préparer, les anticiper et y répondre de façon plus rapide et plus efficace afin d'aider les personnes les plus vulnérables et celles qui sont dans le besoin. Il importe au plus haut point de renforcer les systèmes d'alerte et d'intervention rapides et les stratégies d'anticipation. Les risques naturels et leurs effets sont devenus de plus en plus prévisibles grâce aux progrès accomplis dans les domaines de la science, de la technologie, des données, de la prospective et de l'analyse. Ces progrès doivent se poursuivre. La planification, les programmes et les opérations doivent s'appuyer sur l'analyse des risques climatiques et des risques de catastrophe et faire l'objet de stratégies de financement adéquates, prévisibles, flexibles et pérennes. Les acteurs de l'aide internationale devraient accroître rapidement leur soutien en vue de renforcer les activités de préparation et d'intervention à l'échelon local, national et régional, la résilience des populations et les solutions locales.

22. Plus de 300 organisations humanitaires ont adhéré à la Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires, lancée en mai 2021, en vue de prendre des mesures pour faire face aux crises climatiques et environnementales, soutenir les personnes exposées à des risques et accroître la durabilité environnementale des opérations humanitaires. L'accent a également été mis sur la réduction des risques de catastrophe dans l'action humanitaire, avec l'élaboration d'une liste de contrôle et de recommandations et la création, par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, d'un module de formation connexe qui a été mis à l'essai dans plusieurs pays en 2021 en vue d'un déploiement plus large auprès des équipes de pays pour l'action humanitaire. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'OMM ont inauguré le Centre d'excellence pour le climat et la résilience face aux catastrophes en 2021 afin de promouvoir les programmes de recherche conjoints, les politiques et les activités de renforcement des capacités de gestion des risques de catastrophe et des risques climatiques.

23. Le système humanitaire n'est pas en mesure de faire face, à lui seul, à l'ampleur et aux répercussions de la crise climatique. Les acteurs humanitaires continueront donc de s'adapter et de renforcer leur collaboration et leur complémentarité avec les acteurs du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de la lutte contre les changements climatiques, de la défense des droits humains et de la consolidation de la paix afin de réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité et de renforcer la résilience. Les propositions clefs figurant dans le rapport intitulé « Notre Programme commun », notamment celles relatives au Laboratoire pour

¹⁶ Oxfam, « L'heure des comptes : pour un financement équitable des pertes et dommages dans un contexte d'escalade des impacts climatiques », 2022.

l'avenir, au rapport de prospective stratégique et d'étude des risques mondiaux et au Sommet de l'avenir, viendront appuyer ces efforts collectifs.

24. Pour gérer les risques, renforcer la résilience, prévenir et atténuer les conséquences des catastrophes et réduire les besoins en matière d'aide humanitaire, il est essentiel d'accroître les investissements dans les activités d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe. Entre 2018 et 2020, l'aide publique au développement, qui a pour principal objectif la réduction des risques de catastrophe, a augmenté de 45 %, passant de 1,6 à 2,4 milliards de dollars, pour s'établir à 5,9 milliards de dollars sur trois ans¹⁷. Cette dynamique positive devrait s'accélérer pour atteindre un niveau proportionnel à l'augmentation des risques de catastrophe et des risques climatiques.

25. Un accroissement du financement de l'adaptation visant à aider les populations touchées permettra d'atténuer la pression sur le système humanitaire là où les besoins ont augmenté et où le déficit de financement s'est creusé. À l'heure actuelle, seule une petite part du financement de l'action climatique est destinée aux populations et aux pays touchés par des crises humanitaires. Sans un renforcement urgent de l'appui fourni, notamment de la part des institutions financières internationales, nombre de petits États insulaires en développement et de pays parmi les moins avancés risquent d'en arriver à une situation où l'adaptation et la réduction des risques de catastrophe seront insuffisantes. En 2020, 34 pays en situation de crise prolongée (qui faisaient l'objet d'appels lancés par l'ONU depuis au moins cinq années consécutives) se sont vu allouer collectivement 1,6 milliard de dollars aux fins de l'adaptation, soit moins de 3 % du montant total de l'aide publique au développement bilatérale qui leur était destinée (56,8 milliards de dollars) et 27 % de l'aide publique au développement liée au climat octroyée aux fins de l'adaptation (6,0 milliards de dollars). Seuls 12 % (1,3 milliard de dollars) des sommes versées par les fonds multilatéraux pour le climat aux fins de l'atténuation et de l'adaptation (10,7 milliards de dollars) ont été allouées à des pays fragiles et touchés par des conflits¹⁸.

26. Dans le Pacte de Glasgow pour le climat, adopté à la vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, les États ont souligné qu'il était urgent d'intensifier l'action menée pour améliorer les capacités d'adaptation, accroître la résilience et réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques. Il importe d'accroître d'urgence, et dans une large mesure, le financement de l'action climatique, en veillant à ce que 50 % au moins des sommes allouées soient destinées à l'adaptation et au renforcement de la résilience et à ce que, d'ici à 2025, les pays développés multiplient par deux les sommes qu'ils destinent collectivement au financement de l'adaptation par rapport aux niveaux de 2019. L'engagement pris de consacrer 100 milliards de dollars par an à l'atténuation et à l'adaptation doit enfin être concrétisé et considéré comme le strict minimum, sachant que le coût annuel des mesures d'adaptation dans les pays en développement devrait atteindre 140 à 300 milliards de dollars d'ici à 2030 et 280 à 500 milliards d'ici à 2050¹⁹. Le financement alloué pour éviter les pertes et les dommages dans les pays vulnérables, les atténuer au maximum et y remédier, notamment dans le cadre des mécanismes examinés dans le cadre du dialogue de Glasgow, jouera un rôle important à cet égard.

¹⁷ Development Initiatives, « Global Humanitarian Assistance Report 2022 ».

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Programme des Nations Unies pour l'environnement, « Rapport 2020 sur l'écart entre les besoins et les perspectives en matière d'adaptation ».

B. Catastrophes et sécurité alimentaire

27. Les changements climatiques et les catastrophes ont des répercussions graves sur la sécurité alimentaire et hydrique, détruisent la production agricole et les moyens de subsistance, mettent en péril les systèmes alimentaires et entraînent des conséquences économiques à l'échelle des ménages, des collectivités, des pays et des régions. Les pertes de production végétale et animale sont en grande partie imputables à la sécheresse, dont le secteur agricole supporte 82 % des conséquences²⁰. Selon le Programme alimentaire mondial (PAM), 189 millions de personnes supplémentaires risquent de se trouver en situation d'insécurité alimentaire si le réchauffement de la planète dépasse le seuil des 2 °C²¹.

28. La situation en matière de sécurité alimentaire s'est révélée désastreuse dans de nombreuses régions. En 2021, la Corne de l'Afrique a connu sa troisième sécheresse grave depuis 2010. Les populations de certaines parties de l'Éthiopie, du Kenya et de la Somalie ont été exposées à une situation d'insécurité alimentaire aiguë et à un risque de famine après avoir connu plusieurs saisons des pluies insuffisantes depuis le début de la sécheresse, en octobre 2020. En 2021, les fonds de financement commun gérés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires – les Fonds d'aide humanitaire à l'Éthiopie et à la Somalie et le Fonds central pour les interventions d'urgence – ont alloué 140 millions de dollars à ces pays pour les aider à faire face à la sécheresse et aux inondations. Les organisations humanitaires ont fourni une assistance vitale et contribué à atténuer l'insécurité alimentaire extrême et la malnutrition aiguë, notamment en distribuant de la nourriture et de l'eau, en offrant une assistance sous forme d'espèces et de bons, en octroyant des aides à la subsistance et à l'élevage, et en assurant une protection et des services de nutrition et de santé. Toutefois, une mauvaise saison des pluies supplémentaire, associée à des chocs multiples (sécheresse prolongée, infestations acridiennes, convulsions mondiales et hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants), a encore exacerbé l'insécurité alimentaire et la malnutrition aiguës, excédant les capacités de financement et d'intervention et entraînant des conséquences dévastatrices pour les populations. Les menaces pour la protection se sont multipliées, notamment pour les personnes déplacées, les femmes, les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. La détérioration de la situation a entraîné l'activation, par le Comité permanent interorganisations, du renforcement des moyens humanitaires à l'échelle du système pour la Somalie en 2022, ainsi que l'élargissement du renforcement des moyens humanitaires pour l'Éthiopie afin d'inclure les zones touchées par la sécheresse. Parmi les moyens supplémentaires mis en place figurent des déploiements au niveau infranational et la fourniture d'une expertise en matière d'assistance pécuniaire, de violence fondée sur le genre, de responsabilité à l'égard des populations touchées et de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En août 2022, plus de 36 millions de personnes étaient touchées par la sécheresse, parmi lesquelles 6 millions d'enfants environ étaient en situation de malnutrition aiguë. Il est impératif de lancer d'urgence une action multisectorielle renforcée pour lutter contre la sécheresse et prévenir la famine, et d'allouer rapidement un financement souple et pluriannuel permettant de répondre aux besoins humanitaires (notamment en matière d'alimentation, de santé, d'eau, d'assainissement, d'hygiène, de nutrition, de moyens de subsistance et de protection) afin d'éviter une catastrophe humanitaire sans précédent.

²⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « The impact of disasters and crises on agriculture and food security », 2021.

²¹ Programme alimentaire mondial, « What a 2°C and 4°C Warmer World Could Mean for Global Food Insecurity », 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://www.wfp.org/publications/2018-what-2c-and-4c-warmer-world>.

29. Dans le Grand Sud de Madagascar, l'ONU et ses partenaires ont renforcé l'action et l'intervention rapides pour faire face à l'insécurité alimentaire aiguë, à la malnutrition et au risque qu'une sécheresse grave et prolongée ne crée des conditions s'apparentant à une situation de famine. Un appel éclair, lancé pour renforcer et compléter le plan d'intervention du Gouvernement malgache, a permis de contribuer à la fourniture d'une aide alimentaire d'urgence vitale, de compléments nutritionnels pour les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants, de transferts en espèces, d'une protection sociale efficace face aux chocs, de semences résistantes à la sécheresse, d'une aide à la subsistance et de services d'eau, d'assainissement, d'hygiène et de santé, ainsi qu'au renforcement de la résilience face aux catastrophes, à l'amélioration des infrastructures d'irrigation, au reboisement, à la stabilisation des dunes, à la diversification des cultures et des moyens de subsistance et à la fourniture de services de microassurance en cas de mauvaises récoltes. Les organisations humanitaires ont aidé plus de 900 000 personnes en 2021, sauvant des vies et contribuant à atténuer l'insécurité alimentaire extrême et la malnutrition aiguë. Toutefois, la situation humanitaire demeurerait désastreuse à l'approche de 2022, ce qui montre qu'une aide humanitaire durable et un investissement accru dans la résilience face à la sécheresse, l'adaptation aux changements climatiques et les solutions à plus long terme permettant de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire s'imposent de toute urgence.

30. Les crises alimentaires résultent généralement d'une combinaison de vulnérabilités sous-jacentes et de multiples facteurs aggravants. Pour surmonter ces difficultés, il importe de mettre en œuvre un ensemble complet de mesures de gestion des risques qui soient complémentaires et se renforcent mutuellement, notamment des mesures d'alerte et d'action rapides, des stratégies d'anticipation et des activités de renforcement de la résilience. Les partenaires de développement et les donateurs doivent accroître leurs investissements dans la réduction des risques de catastrophe, le renforcement de la résilience, l'élimination de la pauvreté, les services essentiels, le rétablissement et la diversification des moyens de subsistance, les programmes de protection sociale, les infrastructures, l'adaptation aux changements climatiques et les solutions pérennes permettant de remédier de façon durable à la situation des personnes touchées. L'investissement dans la production alimentaire locale, le renforcement des chaînes d'approvisionnement et le prépositionnement d'intrants agricoles, notamment de stocks de semences et de céréales, contribuent à renforcer la résilience. Des mesures complémentaires visant à prévenir les conflits et à consolider la paix devraient permettre d'atténuer les risques de sécurité associés aux chocs climatiques. Le renforcement des initiatives de collaboration dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix visant à réduire les besoins et la vulnérabilité des populations, à atténuer les risques auxquels elles font face et à renforcer leur résilience, notamment dans le cadre de décisions collectives, permettrait d'accroître l'incidence, l'efficacité et la viabilité des efforts déployés à l'échelle du système.

31. La situation exige de renforcer les systèmes d'alerte et d'intervention rapides et les stratégies d'anticipation, et d'assurer un financement souple permettant de mener des interventions intersectorielles dans les situations de crise. Il est urgent d'accroître de façon sensible, rapide et durable le financement des mesures globales de lutte contre la sécheresse, de prévention de la famine et de renforcement de la résilience dans la Corne de l'Afrique afin de réduire l'ampleur des besoins et de la vulnérabilité en 2022 et au-delà.

32. L'expérience montre qu'il importe de fournir rapidement un soutien et des ressources aux populations et aux acteurs locaux, de mettre en place des systèmes de protection sociale efficaces face aux chocs et de recourir à des transferts d'espèces à objectifs multiples. La protection doit être au centre des efforts humanitaires, compte

tenu de l'augmentation des risques en matière de protection, notamment la violence fondée sur le genre, la séparation des enfants de leur famille, l'exploitation et les atteintes, la traite, le mariage précoce et le mariage d'enfants. En outre, il demeure crucial de garantir l'accès aux personnes touchées, y compris dans les zones reculées.

33. Afin de catalyser l'action et les solutions globales visant à renforcer les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire, les participants au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, tenu en 2021, ont accéléré la mise en œuvre des mesures de renforcement de la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et au stress, notamment dans le cadre de l'initiative relative aux modes de développement résilients face aux changements climatiques, de l'Alliance des chaînes d'approvisionnement alimentaires locales résilientes et de la coalition pour la lutte contre la faim grâce à l'approche fondée sur les interactions entre l'action humanitaire, le développement et la paix, en s'appuyant sur les directives communes des Nations Unies sur la résilience.

C. Stratégies d'anticipation

34. Les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires ont continué d'élargir et de renforcer les mécanismes d'action rapide et les stratégies d'anticipation. En 2021, les acteurs humanitaires ont élaboré et mis en œuvre des stratégies et des projets d'anticipation dans plus de 60 pays. À titre d'exemple, en 2021, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avait mis en place 18 protocoles d'action rapide au niveau national. Le PAM a élargi ses programmes d'action rapide à 21 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine et des Caraïbes. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a continué d'intensifier ses activités essentielles de collecte, d'analyse et de diffusion des données indispensables à la mise en œuvre de mesures d'anticipation, et d'agir pour protéger la vie, les moyens de subsistance et les avoirs productifs des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs. La Mutuelle panafricaine de gestion des risques a poursuivi ses importants travaux sur le financement de la lutte contre les catastrophes et sur les instruments d'assurance. En 2021, la Mutuelle et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont conclu un accord de collaboration aux fins de l'élaboration, de la mise à l'essai et de l'évaluation de polices d'assurance préventives permettant d'effectuer des paiements anticipés à l'appui des secteurs de l'agriculture et de l'élevage avant des catastrophes imminentes.

35. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ses partenaires humanitaires (notamment la FAO, le PAM, le Fonds des Nations Unies pour la population, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Start Network), en collaboration avec des gouvernements, ont poursuivi la mise en place de cadres coordonnés aux fins de la mise en œuvre de mesures collectives d'anticipation dans 10 pays en 2021. Outre les cadres déjà en place au Bangladesh, en Éthiopie et en Somalie pour faire face aux inondations et aux sécheresses, de nouveaux cadres ont été établis au Malawi pour les périodes de sécheresse, au Népal pour les inondations et aux Philippines pour les typhons. Ensemble, ces instruments permettront de fournir une aide humanitaire à plus de 4 millions de personnes avant des catastrophes naturelles prévisibles, avec le soutien du Fonds central pour les interventions d'urgence. En 2021, des cadres pilotes étaient en cours d'élaboration au Sahel (Burkina Faso, Niger et Tchad) pour la sécheresse et à Madagascar pour la peste.

36. En 2021, les cadres coordonnés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Éthiopie et en Somalie ont été activés sur la base des prévisions faisant état de sécheresses durant la saison des pluies (mars à mai 2021). En Éthiopie, le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué des fonds préconstitués de 20 millions de dollars en deux tranches à l'appui de mesures d'anticipation convenues à l'avance. Avant que les effets d'une deuxième saison des pluies insuffisante ne se fassent pleinement sentir, les organismes des Nations Unies ont apporté une aide multisectorielle à plus de 900 000 personnes, notamment sous la forme d'une assistance pécuniaire, d'intrants agricoles, de services de santé animale, d'aliments pour le bétail et de services de nutrition, de santé, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène. La protection a été intégrée dans toutes les activités et a été renforcée dans le cadre de projets de protection de l'enfance et de lutte contre la violence fondée sur le genre. En complément des fonds destinés aux mesures d'anticipation, le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué en avril une somme de 5 millions de dollars visant à financer une action rapide en faveur de 450 000 personnes faisant face à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, avant d'allouer une nouvelle somme de 5 millions de dollars en novembre sur la base des prévisions faisant état d'une nouvelle saison des pluies insuffisante. En complément, une somme de 2 millions de dollars a été décaissée par le Fonds d'aide humanitaire à l'Éthiopie pour financer une action rapide visant à répondre aux besoins prévus selon une approche « sans regret », notamment au moyen d'une aide à la subsistance et à l'élevage pour les communautés pastorales et d'un appui en matière de santé, de nutrition et d'approvisionnement en eau.

37. En Somalie, le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué 20 millions de dollars en faveur de l'ONU et de ses partenaires humanitaires pour financer des activités convenues à l'avance visant à permettre à plus de 630 000 personnes de bénéficier d'un meilleur accès à l'eau, d'infrastructures améliorées, d'intrants pour l'agriculture et l'élevage, d'une assistance pécuniaire, d'activités de protection, de trousseaux d'hygiène et de kits dignité, et de traitements visant à prévenir la malnutrition et les maladies. Cette allocation anticipée s'est accompagnée d'un versement de 7 millions de dollars par le guichet interventions d'urgence du Fonds central pour les interventions d'urgence et de 13 millions de dollars par le Fonds d'aide humanitaire à la Somalie, ces sommes étant destinées à des zones dans lesquelles les niveaux d'insécurité alimentaire étaient déjà élevés. Compte tenu des prévisions faisant état de pluies insuffisantes entre octobre et décembre et d'une aggravation de l'insécurité alimentaire, le Fonds central a débloqué une somme de 8 millions de dollars supplémentaires en novembre.

38. L'apprentissage systématique demeure indispensable à la mise en œuvre des cadres susmentionnés. Les stratégies d'anticipation permettent aux partenaires de se mobiliser avant l'aggravation des catastrophes et de renforcer la résilience des personnes touchées afin de leur permettre de mieux faire face aux chocs, notamment grâce à l'importante participation des acteurs nationaux et locaux et des populations à risque à leur conception et à leur mise en œuvre. Au Bangladesh, par exemple, le cadre a été amélioré sur la base des enseignements tirés de son activation en 2020, notamment en l'élargissant à cinq autres districts vulnérables face aux inondations, ce qui a permis de fournir un soutien multisectoriel planifié à plus de 400 000 personnes, en collaboration avec le Gouvernement, l'ONU, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales. Les messages d'alerte rapide ont également été améliorés, et une base de données commune des bénéficiaires a été créée pour fournir une assistance complète aux ménages.

39. En septembre, une manifestation de haut niveau a réuni le système humanitaire et ses partenaires en vue de promouvoir l'action et le financement à l'appui des mesures d'anticipation. La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a annoncé son intention de tripler le volume de son fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes, dont le montant serait porté à 100 millions de francs suisses d'ici à 2025 et dont 25 % seraient alloués au financement de mesures d'anticipation, et Start Network a lancé un mécanisme de financement visant à appuyer plus largement les mesures d'anticipation mises en œuvre au niveau local. Pour leur part, l'ONU et ses partenaires ont lancé le Fonds pour l'analyse des risques complexes afin de favoriser l'établissement d'un écosystème de données ouvertes permettant la mise en commun des capacités en vue de mieux anticiper et prévenir les risques dans des contextes de vulnérabilité et d'y faire face plus efficacement.

D. Autres aspects marquants des interventions menées à la suite de catastrophes en 2021

40. Les interventions menées à la suite de catastrophes en 2021 ont illustré la valeur ajoutée qu'apportaient l'ONU et ses partenaires en matière de renforcement de l'état de préparation et des capacités d'intervention aux niveaux national et local. Les bonnes pratiques adoptées ont permis de mettre en relief l'importance que revêtaient la coordination, la collaboration et la localisation pour aider et protéger les personnes dans le besoin.

41. Aux Philippines, le Conseil national pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe et l'équipe de pays pour l'action humanitaire ont collaboré à l'organisation d'exercices de simulation et de planification de la préparation et des interventions qui ont contribué à l'intensification rapide de l'action menée pour faire face au typhon Rai, de catégorie 5. L'élaboration de procédures de préparation et de modes opératoires permettant une action rapide dans le cadre des « protocoles opérationnels minimaux en cas de typhon » établis par l'équipe de pays pour l'action humanitaire, notamment le prépositionnement de fournitures de secours, a contribué à assurer la disponibilité opérationnelle. L'outil d'analyse commune de l'exposition aux catastrophes mis au point par le Pacific Disaster Center, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PAM a été activé avant que le typhon Rai ne touche terre afin de dresser une carte des populations vulnérables, notamment en vue d'estimer le nombre de personnes exposées et touchées et d'identifier celles qui risquaient le plus d'avoir besoin d'une aide humanitaire. Une cellule d'évaluation et d'analyse interinstitutions a été activée pour fournir un appui en matière d'analyse et de cartographie des données. Les restrictions liées à la pandémie ont montré l'importance du rôle que jouaient les autorités nationales et locales et les organisations non gouvernementales s'agissant d'accéder aux zones touchées et de recueillir des données. L'intervention menée a illustré l'engagement pris en faveur de la localisation dans le cadre du dialogue national multipartite tenu au début de 2021 en vue de renforcer les moyens d'action des acteurs et des mécanismes locaux et nationaux. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué 12 millions de dollars pour financer des mesures d'aide humanitaire ciblant 250 000 personnes, et a alloué au moins 25 % de cette somme aux partenaires de réalisation locaux. Le réseau de praticiens chargé de la mobilisation de la population, établi par l'équipe de pays pour l'action humanitaire et appuyé par des renforts chargés d'assurer l'application du principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, a créé une plateforme interinstitutions de remontée de l'information et collaboré avec le Gouvernement pour consulter les populations au sujet de l'aide humanitaire reçue, ce

qui a contribué à l'amélioration des interventions visant à fournir un hébergement, des moyens de subsistance et une protection.

42. En Haïti, l'ONU et ses partenaires se sont mobilisés rapidement à l'appui de l'intervention menée au niveau national après que le pays a été frappé par un séisme d'une magnitude de 7,2 puis par une dépression tropicale. Deux équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe ont été dépêchées sur place, et une cellule d'évaluation et d'analyse a fourni un soutien en matière de gestion de l'information, d'évaluation des besoins et d'analyse conjointe. Le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage a mobilisé des équipes de recherche et de sauvetage en milieu urbain et créé un centre d'évaluation des dommages et de coordination pour aider les autorités nationales et locales à évaluer l'intégrité structurelle des bâtiments touchés et l'ampleur des besoins humanitaires.

43. Les organisations humanitaires ont soutenu l'intervention menée au niveau national en fournissant une expertise technique visant à faire face aux principales difficultés rencontrées. Dans le cadre du projet interinstitutions de Capacité de protection de réserve, un appui a été fourni aux fins de l'analyse des risques en matière de protection, de l'élaboration de mesures de protection et du renforcement des capacités des acteurs nationaux. Le coordonnateur du Comité permanent interorganisations chargé des questions liées à la responsabilité à l'égard des populations touchées a veillé à ce que ces questions soient prises en compte dans l'appel éclair et s'est attaché à renforcer la participation des populations, tandis que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont rétabli les communications avec les populations après le séisme. Par l'intermédiaire d'un réseau local baptisé « Alliance pour la gestion des risques et la continuité des opérations », des acteurs du secteur privé ont été mobilisés pour distribuer des articles de secours dans le cadre de l'initiative « Connecting Business ».

44. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué 8 millions de dollars en un jour, puis 4 millions de dollars supplémentaires, afin d'aider les organismes des Nations Unies et leurs partenaires à mener une intervention dans les heures qui ont suivi le séisme et à fournir une aide humanitaire immédiate et vitale aux 278 000 personnes les plus touchées, notamment de la nourriture et de l'eau, des abris, des articles non alimentaires, des services de protection de l'enfance et des services logistiques. Le Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes a versé au Gouvernement 40 millions de dollars d'indemnités d'assurance indexée afin de lui permettre de disposer rapidement des liquidités nécessaires pour aider les personnes touchées et réduire l'instabilité budgétaire après le séisme. Le Programme des Nations Unies pour le développement a dirigé les activités menées par les Nations Unies à l'appui de l'évaluation des besoins après la catastrophe et de l'élaboration du plan de relèvement intégré pour la péninsule Sud, pour lesquelles un montant de 600 millions de dollars a été annoncé.

45. À Saint-Vincent-et-les-Grenadines, dès les premiers signes d'activité de la Soufrière, l'Équipe technique de secours d'urgence des Nations Unies et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont élaboré un plan de secours prévoyant notamment des activités sectorielles liées à la préparation et aux capacités d'intervention, le prépositionnement d'articles de secours et la mise en place d'une structure de coordination avec les autorités nationales et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle aux fins de l'évaluation commune des besoins et de la conception de stratégies d'intervention. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a déboursé 1 million de dollars pour financer des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé ainsi qu'une assistance à usages multiples sous forme d'espèces et de bons. Une équipe conjointe du Bureau

de la coordination des affaires humanitaires, du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été déployée pour fournir des services environnementaux à l'appui des interventions nationales et régionales en matière de gestion et d'élimination des cendres volcaniques et des déchets, d'assainissement et de gestion des incidences environnementales sur l'agriculture, l'élevage, les écosystèmes marins et l'écotourisme.

46. L'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, des spécialistes de l'environnement et des partenaires d'appui opérationnel ont été déployés lors de catastrophes ayant des incidences environnementales afin d'évaluer les éventuelles contaminations aux hydrocarbures, aux produits chimiques et aux matières plastiques et d'appuyer les interventions menées après l'accident du *X-Press Pearl* dans les eaux sri-lankaises ; les incidences environnementales liées au secteur minier lors des inondations survenues au Guyana ; l'incidence des explosions de munitions en Guinée équatoriale.

E. Localisation des interventions menées à la suite de catastrophes

47. Les organisations locales sont aux avant-postes des interventions menées à la suite de catastrophes et jouent un rôle essentiel à cet égard, à plus forte raison dans des contextes de restrictions tels que celui que le monde a connu en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Le Comité permanent interorganisations a élaboré des directives sur le renforcement de la participation, de la représentation et du rôle moteur des acteurs locaux et nationaux dans ses mécanismes de coordination humanitaire, qui comportent des indicateurs visant à contribuer au suivi coordonné à l'échelle du système des progrès accomplis au niveau mondial en matière de localisation²².

48. Les engagements énoncés dans la déclaration de l'équipe dirigeante du Comité permanent interorganisations sur la responsabilité à l'égard des personnes touchées dans le cadre de l'action humanitaire contribueront à renforcer les interventions dirigées au niveau local en améliorant la collaboration avec les personnes touchées et leurs organisations et en leur permettant de communiquer leurs vues et de participer à la prise de décision sur un pied d'égalité, y compris au sein des équipes de pays pour l'action humanitaire, ainsi qu'en intensifiant la participation du Comité aux mécanismes de coordination dirigés au niveau local et aux structures de direction locales et le soutien apporté à ceux-ci²³.

49. Les fonds de financement commun ont pour but d'accroître le financement destiné aux acteurs locaux et nationaux, notamment les organisations dirigées par des femmes ou défendant les droits des femmes, de renforcer leur participation aux activités de coordination, d'établissement des priorités et d'acheminement de l'aide humanitaire et leur rôle moteur à cet égard, et de renforcer les capacités en matière d'élaboration de propositions et de gestion des risques, notamment dans des domaines tels que la protection, l'inclusion du handicap et l'application des principes humanitaires. Au total, 35 % des sommes versées par ces fonds en 2021 ont été allouées à des acteurs nationaux et locaux, ce qui est bien supérieur au niveau de référence mondial (25 %).

²² Voir <https://interagencystandingcommittee.org/operational-response/iasc-guidance-strengthening-participation-representation-and-leadership-local-and-national-actors>.

²³ Voir <https://interagencystandingcommittee.org/accountability-and-inclusion/statement-principals-inter-agency-standing-committee-iasc-accountability-affected-people>.

F. Renforcement des dispositifs d'alerte rapide et de la préparation aux interventions

50. L'amélioration des systèmes d'alerte rapide – mesure essentielle pour réduire les risques de catastrophe – a entraîné une réduction importante de la mortalité liée aux catastrophes et produit des résultats notables en matière de rendement de l'investissement. Selon les estimations, une alerte donnée 24 heures avant une tempête ou une vague de chaleur peut réduire les dommages de 30 %, et un investissement de 800 millions de dollars dans de tels systèmes dans les pays en développement permettrait d'éviter des pertes d'un montant de 3 à 16 milliards de dollars par an²⁴. À l'heure actuelle, le tiers de la population mondiale, principalement dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, n'est toujours pas protégé de façon adéquate par les systèmes d'alerte rapide. Pour combler cette lacune critique, les Nations Unies, sous la direction de l'OMM, s'emploient à faire en sorte que chaque habitant de la planète soit protégé par de tels systèmes d'ici à 2027, au moyen d'un plan d'action qui sera présenté à la vingt-septième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Des investissements supplémentaires seront nécessaires pour élargir la portée et accroître l'efficacité des services météorologiques et hydrologiques et des systèmes d'alerte précoce multidangers aux niveaux local, national et régional afin de veiller à ce que des mesures soient prises à l'approche de dangers imminents.

51. À la fin de 2021, l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques appuyait des systèmes et des services d'alerte précoce dans 60 pays. Pendant l'année, l'Initiative a lancé un nouveau projet visant à fournir des services climatiques, météorologiques et d'alerte précoce à 25 millions de personnes au Cambodge et en République démocratique populaire lao et à renforcer leur résilience. En Afghanistan, le système d'alerte précoce à la sécheresse mis au point avec le soutien de l'Initiative a permis de déclarer l'état de sécheresse et de déclencher l'adoption de mesures quatre mois plus tôt qu'en 2018. Le système d'alerte précoce aux inondations mis au point pour l'Asie centrale permettra de renforcer les capacités nationales et régionales en matière de prévision et de gestion des risques d'inondation et de protéger 115 millions de personnes. Dans les Caraïbes et le Pacifique, 12 pays ont achevé ou approuvé des plans nationaux visant à renforcer les services climatiques et météorologiques.

52. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a aidé l'Union africaine à mettre en place un système d'alerte et d'intervention rapides multidanger à l'échelle du continent afin de relier le centre opérationnel stratégique continental de la Commission de l'Union aux centres opérationnels stratégiques régionaux de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et du Centre africain pour les applications de la météorologie au développement.

53. L'initiative baptisée « Indice de gestion des risques » (INFORM) a publié son indice de gestion des risques deux fois par an et son indice de gravité une fois par mois. Ces outils permettent de mesurer et de comparer le risque de crises et de catastrophes dans tous les pays ainsi que la gravité des crises et catastrophes en cours, respectivement. Les partenaires d'INFORM ont également élaboré une proposition relative au projet INFORM Warning, qui consistera à surveiller les risques dynamiques, tels que les aléas saisonniers et à évolution lente, afin d'appuyer les dispositifs d'alerte rapide et d'éclairer les décisions relatives à la préparation et aux interventions rapides. En 2021, l'initiative a poursuivi l'élaboration du projet INFORM Climate Change, qui vise à estimer les risques futurs en examinant les effets

²⁴ Commission mondiale sur l'adaptation, « Adapt Now: A Global Call for Leadership on Climate Resilience », 2019.

des changements climatiques et la vulnérabilité correspondante dans différents scénarios climatiques et démographiques.

54. En 2021, le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage a organisé un exercice virtuel d'intervention en cas de séisme dans les Amériques, en collaboration avec le Pérou, ainsi qu'un exercice international de même nature dans la région de l'Asie et du Pacifique, en collaboration avec la Chine, afin d'examiner les capacités d'intervention régionales et de tester et de renforcer la coordination des équipes d'intervention internationales et locales. Sur la base des enseignements tirés de la pandémie, des formations en ligne ont été organisées à l'intention des membres des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe sur les méthodes d'intervention d'urgence et les domaines prioritaires en la matière, tels que la coordination, l'accès, la mobilisation de la population, la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, l'assistance sous forme d'espèces et de biens, la mobilisation du secteur privé, les dimensions environnementales des catastrophes et la collaboration avec les acteurs locaux, nationaux et régionaux à l'appui des interventions menées au niveau local.

G. Déplacements liés aux catastrophes

55. Les changements climatiques exacerbant les risques de déplacement, il est de plus en plus urgent de prévenir et de gérer les déplacements liés aux catastrophes et de mettre en place des solutions durables. On estime que les catastrophes ont provoqué le déplacement interne de 23,7 millions de personnes en 2021, ce qui est supérieur à la moyenne annuelle pour la période 2011-2020 (22,1 millions de personnes). Les catastrophes d'origine météorologique ont causé 94 % de ces déplacements. À la fin de 2021, 5,9 millions de personnes étaient toujours déplacées en raison de catastrophes²⁵. Si les tendances actuelles se poursuivent et que l'action en faveur du climat et du développement n'est pas intensifiée de manière immédiate, les changements climatiques pourraient entraîner le déplacement interne d'au moins 216 millions de personnes dans six régions²⁶ d'ici à 2050 du fait de la pénurie d'eau, de la baisse de productivité des cultures, de l'élévation du niveau de la mer et des ondes de tempête²⁷.

56. En septembre 2021, le Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes a publié un rapport annonçant l'élaboration du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes²⁸. Le Programme prévoit des mesures visant à accélérer la mise en œuvre de solutions à la question des déplacements internes, à prévenir et à atténuer les risques de déplacement, et à aider et à protéger plus efficacement les personnes déplacées, notamment dans des situations de catastrophe. Il s'agit notamment de favoriser la collaboration entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de la lutte contre les changements climatiques, de la consolidation de la paix et de la défense des droits humains et de renforcer la complémentarité des activités qu'ils mènent. En mai 2022, le Secrétaire général a nommé un Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, qu'il a chargé d'assurer le suivi du Programme d'action.

²⁵ Observatoire des situations de déplacement interne, « Rapport mondial sur le déplacement interne 2022 ».

²⁶ Asie de l'Est et Pacifique, Asie du Sud, Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, Amérique latine et Europe de l'Est et Asie centrale.

²⁷ Banque mondiale, « Groundswell – Deuxième partie : agir face aux migrations climatiques internes », 2021.

²⁸ Voir <https://www.un.org/en/content/action-agenda-on-internal-displacement/>.

57. Pour mieux prévenir le risque de déplacements liés aux catastrophes et mettre en place des solutions durables, il importe de faire en sorte que les acteurs du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de l'égalité des genres, de la défense des droits humains et de la lutte contre les changements climatiques se mobilisent davantage et de façon plus rapide et plus prévisible afin de s'attaquer aux causes des déplacements et de veiller à ce qu'aucune personne déplacée ne soit laissée de côté dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable. Il importe également d'intensifier les mesures d'adaptation et de renforcement de la résilience afin d'aider les populations vulnérables, notamment par la mise en œuvre des recommandations formulées par l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population dans le cadre du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, en vue de prévenir, de réduire au minimum et de gérer les déplacements liés aux effets néfastes des changements climatiques. Ces efforts doivent être renforcés en investissant davantage dans la préparation et l'alerte et l'intervention rapides afin de réduire le risque de déplacements liés aux catastrophes et d'en atténuer les conséquences.

58. Au niveau national, les mesures visant à prévenir et à gérer les déplacements liés aux catastrophes devraient être intégrées dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe, les plans d'adaptation aux changements climatiques, les activités de développement, l'action humanitaire et les efforts de consolidation de la paix, notamment les contributions déterminées au niveau national, les analyses communes de pays, les aperçus des besoins humanitaires, les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et les plans de réponse humanitaire, sur la base d'une analyse conjointe et d'une planification cohérente et propre à assurer la complémentarité.

59. Les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies jouent un rôle important dans la mise en œuvre de solutions à la question des déplacements internes. En tant que chefs de file du développement au niveau national, les coordonnateurs résidents jouent également un rôle essentiel en collaborant avec les gouvernements et d'autres partenaires en vue d'intégrer dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable des mesures de développement permettant d'atténuer les risques et la vulnérabilité qui sont à l'origine des déplacements internes et des besoins humanitaires, notamment par la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques, la mise en place de systèmes de protection sociale efficaces face aux chocs et l'adoption de mesures visant à faire en sorte que les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays puissent exercer leurs droits humains. Les donateurs et les institutions financières internationales, notamment les banques multilatérales de développement, devraient également aborder la question des déplacements liés aux catastrophes de façon active et systématique dans le cadre du financement du développement.

60. L'action menée au niveau international pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de cadres juridiques et politiques régionaux et nationaux devrait être renforcée et s'inspirer, entre autres, des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, du Cadre conceptuel du Comité permanent interorganisations sur les solutions durables pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, des Directives opérationnelles du Comité permanent sur les droits de l'homme et les catastrophes naturelles, de l'Agenda pour la protection de l'Initiative Nansen, des directives relatives aux déplacements liés aux catastrophes établies dans le cadre de l'initiative « Words into Action » et de la liste de contrôle connexe sur la prise en compte des déplacements liés aux catastrophes dans le cadre des mesures de réduction des risques de catastrophe, ainsi que de l'appel

à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général et du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes.

61. Les États Membres ont l'obligation de protéger et de respecter les droits humains des personnes déplacées qui traversent des frontières internationales dans le contexte de catastrophes et des changements climatiques, et de leur permettre d'exercer ces droits, quel que soit leur statut. Le cadre juridique international relatif à la protection des réfugiés peut s'appliquer à certaines situations dans lesquelles les risques de persécution sont liés à des catastrophes et aux changements climatiques ou sont aggravés par ceux-ci. Le Comité des droits de l'homme a considéré que ces situations étaient susceptibles de déclencher l'application de l'obligation de non-refoulement, qui découle du droit international des droits de l'homme, au profit des personnes déplacées qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du statut de réfugié²⁹. Les instruments existants relatifs aux réfugiés et aux droits humains demeurent applicables. L'admission et le séjour, la réinstallation planifiée et les migrations sûres, ordonnées et régulières devraient être facilités dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques, en particulier lorsque l'adaptation dans les lieux d'origine ou le retour des réfugiés ne sont pas possibles. Le protocole sur la libre circulation des personnes dans la région de l'IGAD a permis de faciliter les mouvements transfrontières des personnes déplacées par des catastrophes ou exposées à des risques de catastrophe.

62. Afin de mieux comprendre l'ampleur, la portée et la durée des déplacements liés aux catastrophes et d'éviter les lacunes dans la collecte et le suivi des données après la phase d'urgence, des groupes de travail ou d'autres dispositifs pourraient être créés au niveau national pour contribuer à orienter les plans et les mesures visant à prévenir et à gérer ces déplacements et à faciliter la mise en place de solutions durables. Les recommandations internationales sur les statistiques relatives aux personnes déplacées, approuvées par la Commission de statistique, comportent des normes et des définitions communes utiles à l'appui de la production de statistiques officielles sur les déplacements liés aux catastrophes.

63. Les partenaires de l'action humanitaire s'emploient à améliorer l'analyse et la modélisation des risques et des tendances à venir en matière de déplacements dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques afin de les anticiper et de les gérer de façon plus efficace. Au Sahel, par exemple, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dirige un projet interorganisations qui s'appuie sur l'analyse prédictive et la prospective stratégique pour anticiper la façon dont les changements climatiques peuvent contribuer aux déplacements et aux flux et schémas migratoires, entre autres. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mis au point un outil de diagnostic des capacités permettant de recenser et de combler les lacunes en matière d'intégration par les pays des considérations relatives à la mobilité humaine dans les politiques et les programmes de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. En Afrique de l'Ouest et centrale, l'OIM a renforcé l'évaluation et le suivi des migrations et des déplacements liés aux catastrophes afin d'éclairer les interventions, notamment en mettant à l'essai un nouvel outil relatif à la mobilité humaine.

H. Catastrophes et égalité des genres

64. Les catastrophes touchent les femmes et les filles de façon disproportionnée, exacerbent les inégalités de genre et les discriminations fondées sur le genre et ont pour effet d'accroître les risques et l'exposition à la violence fondée sur le genre, à

²⁹ CCPR/C/127/D/2728/2016.

l'exploitation et aux atteintes sexuelles, à la traite et au mariage forcé et précoce. C'est le cas notamment dans les situations dans lesquelles les populations et les familles sont arrivées au bout de leurs stratégies d'adaptation, ainsi que dans les contextes de déplacement, qui sont associés à des risques accrus en matière de protection. Au Sahel, par exemple, les femmes représentent 80 % de la main-d'œuvre agricole dans les zones rurales et sont touchées de façon disproportionnée par l'insécurité alimentaire, les pénuries d'eau et les migrations liées aux changements climatiques.

65. Les organisations de femmes et les femmes dirigeantes sont non seulement les premières intervenantes, mais aussi les principales défenseuses des droits des femmes avant, pendant et après les catastrophes. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la réponse face aux catastrophes grâce à leurs connaissances du contexte local et à leur capacité de faire participer les ménages et les populations à l'évaluation des besoins et des interventions. Les acteurs humanitaires doivent veiller à ce que les organisations de femmes et les dirigeantes locales participent de façon effective à la prise de décision, à la conception, à la programmation et au suivi afin d'accroître l'efficacité de la préparation, des interventions et du relèvement. Les programmes humanitaires doivent s'appuyer sur une solide analyse des questions de genre afin que les besoins particuliers des femmes, des filles, des garçons et des hommes soient hiérarchisés et satisfaits.

66. Les fonds humanitaires communs tiennent de plus en plus compte des questions de genre dans le cadre de leurs processus de financement. Comme suite au séisme survenu en Haïti, par exemple, le Fonds central pour les interventions d'urgence a débloqué une somme de 8 millions de dollars pour financer des activités liées à l'éducation, à la santé, à la protection, à l'alimentation et à l'agriculture, qui ont permis d'améliorer la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe et par âge, de lutter contre la violence fondée sur le genre et d'accroître la représentation des organisations locales de femmes au sein de l'équipe de pays pour l'action humanitaire. Dans le sud de l'Éthiopie, le Fonds central pour les interventions d'urgence a financé des activités de lutte contre la sécheresse et des mesures d'anticipation en appliquant une optique de genre pour tenir compte des répercussions des catastrophes liées au climat sur les femmes. Le Fonds d'aide humanitaire à la Somalie a financé les activités d'organisations non gouvernementales locales afin de renforcer les services de protection, notamment en matière de violence fondée sur le genre et de protection de l'enfance, au bénéfice des personnes déplacées par des inondations et des communautés d'accueil.

67. Les groupes d'action humanitaire sur le genre jouent un rôle important dans la promotion et le renforcement de la prise en compte de la dimension de genre dans le cadre des interventions en cas de catastrophe. Aux Philippines, par exemple, le groupe interinstitutions a contribué à faire en sorte que tous les secteurs tiennent compte des questions de genre lors de l'intervention menée après le passage du typhon Rai, ce qui a notamment permis de faciliter la fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial à 40 000 enfants et personnes ayant la charge d'enfants. Pour sa part, le groupe régional pour l'Asie et le Pacifique a continué de promouvoir l'analyse des questions de genre dans le cadre des interventions menées à la suite de catastrophes dans l'ensemble de la région.

I. Protection en cas de catastrophe

68. Les catastrophes ont des répercussions graves sur la protection, exacerbent les risques en la matière et ont pour effet d'accroître l'exposition à des violations telles que les atteintes et l'exploitation, la séparation des familles, la traite des êtres

humains, le mariage d'enfants, les grossesses précoces, les inégalités d'accès à l'aide, le manque d'accès aux services de santé en général et de santé sexuelle et procréative en particulier, ainsi que la violence physique et fondée sur le genre³⁰. Les personnes déplacées qui présentent des vulnérabilités croisées, telles que les femmes et les filles, les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants séparés de leur famille et les personnes ayant besoin de services de santé mentale et de soutien psychosocial, sont exposées de façon disproportionnée aux risques en matière de protection associés aux situations de déplacement. Il est essentiel d'apporter des réponses globales en matière de protection, notamment au moyen de services d'éducation en situation d'urgence, d'espaces adaptés aux enfants et de mesures visant à assurer l'inclusion du handicap et la fourniture de services de santé mentale et de soutien psychosocial. Il importe également de protéger les droits garantis par la Convention relative aux droits de l'enfant et de veiller à ce qu'ils soient respectés. Les interventions visant à remédier aux effets psychosociaux des catastrophes et à leurs répercussions sur la santé mentale doivent être renforcées. Le Comité permanent interorganisations a établi, en matière de protection dans le cadre de l'action humanitaire, un dispositif visant à accorder une place centrale à la protection dans les interventions menées dans tous les secteurs.

III. Recommandations

69. Sur la base du présent rapport, le Secrétaire général recommande que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies, les organisations d'aide humanitaire et de développement et les autres parties prenantes prennent les mesures suivantes :

- a) Continuer d'intensifier les efforts visant à anticiper, à prévenir et à atténuer les multiples risques de catastrophe et risques climatiques et leurs conséquences et à y faire face, et de renforcer en particulier les capacités régionales, nationales et locales ainsi que la résilience des populations, notamment grâce à un financement accru ;
- b) Accroître leur soutien aux autorités nationales et locales et aux populations aux fins de l'intégration des systèmes d'alerte et d'intervention rapides et des stratégies d'anticipation dans les cadres nationaux et locaux de gestion des catastrophes et des risques climatiques et du renforcement de ces systèmes et stratégies ;
- c) Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des systèmes d'alerte rapide pour les populations et les pays exposés à des risques naturels, notamment dans le cadre de l'initiative « Early warnings for all » du Secrétaire général, qui vise à faire en sorte que chaque habitant de la planète soit protégé par des systèmes d'alerte rapide d'ici à 2027, à améliorer l'efficacité des évacuations préventives et des services climatiques et à éclairer les stratégies de relèvement et de renforcement de la résilience, entre autres ;
- d) Continuer de recenser les enseignements et les pratiques exemplaires et de les appliquer systématiquement dans le contexte des catastrophes de grande ampleur, qu'elles soient soudaines ou à évolution lente, notamment l'amélioration continue dans les domaines de la coordination, de la préparation, de l'alerte, de l'action, de l'intervention et du relèvement rapides, de la résilience et du financement en prévision des catastrophes futures, afin d'accroître l'incidence et d'améliorer les résultats à l'échelle du système humanitaire pour les personnes dans le besoin ;

³⁰ Voir aussi [A/HRC/50/57](#).

e) Améliorer l'analyse, la planification, la programmation et le financement pour mieux réduire les besoins, les risques et la vulnérabilité et renforcer la résilience face aux changements climatiques et à l'aggravation des catastrophes, en s'attachant à promouvoir une collaboration accrue entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la défense des droits humains, de la lutte contre les changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe et à assurer la complémentarité et la cohérence des activités qu'ils mènent ;

f) Accroître le financement de l'adaptation et de la réduction des risques de catastrophe à l'appui des populations et des pays touchés par une crise humanitaire afin de prévenir et d'atténuer les répercussions des catastrophes et d'y faire face, de réduire les besoins humanitaires, la vulnérabilité et les risques liés aux catastrophes et de renforcer la résilience face aux chocs ;

g) Intensifier d'urgence les efforts visant à prévenir et à combattre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et le risque de famine et s'attaquer à leurs causes profondes qui sont liées aux catastrophes ou aux effets néfastes des changements climatiques, et accroître le financement des activités y relatives, notamment en mettant en place des systèmes alimentaires résilients et des systèmes de protection sociale qui tiennent compte des risques et qui soient efficaces face aux chocs, ou en consolidant les systèmes existants, et en s'employant à développer et à accroître le recours aux modalités d'assistance sous forme d'espèces et de bons et à l'assurance contre les risques de catastrophe afin de renforcer les moyens de subsistance et la production alimentaire et de faciliter le relèvement ; en facilitant l'accès aux personnes dans le besoin, en particulier dans les zones reculées ; en améliorant la disponibilité et l'utilisation des données sur les risques d'insécurité alimentaire et de malnutrition et les effets de ces phénomènes ; en mobilisant une aide multisectorielle ciblée pour répondre aux besoins recensés dans des domaines tels que l'alimentation, l'eau, l'assainissement, la santé, la nutrition et la protection ; en assurant une gestion globale des risques, notamment au moyen de systèmes d'alerte et d'action rapides, de stratégies d'anticipation et de mesures de renforcement de la résilience ;

h) Continuer de renforcer les systèmes d'alerte précoce multidangers, d'accroître le recours à l'analyse prévisionnelle et aux prévisions et d'améliorer la production et la diffusion en temps voulu d'alertes rapides et d'informations exploitables sur les risques afin d'assurer l'efficacité des interventions rapides et des stratégies d'anticipation ;

i) Intensifier les efforts déployés à l'échelle du système humanitaire afin de veiller à ce que l'alerte rapide débouche sur la mise en œuvre d'actions, d'interventions et de stratégies d'anticipation efficaces et à grande échelle en prévision de catastrophes graves, notamment des actions menées selon une approche « sans regret », et s'appuie sur un financement coordonné, prévisible, suffisant et disponible en temps opportun, notamment par l'intermédiaire des fonds humanitaires communs ;

j) Accroître l'appui fourni au Fonds central pour les interventions d'urgence et aux fonds de financement commun nationaux et régionaux afin de renforcer les interventions rapides et précoces et les stratégies d'anticipation visant à atténuer les effets des catastrophes, notamment dans des contextes où le financement est insuffisant, en faisant appel de manière croissante aux intervenants locaux et nationaux et aux partenaires de réalisation ;

k) Continuer de renforcer la collaboration et les pratiques régionales visant à fournir des services d'assistance et de protection et à trouver des solutions durables aux déplacements internes et transfrontières liés aux catastrophes ou aux changements climatiques ; appuyer et renforcer les cadres visant à limiter les déplacements et à y faire face dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes ;

appliquer les instruments existants relatifs aux droits humains et aux réfugiés lorsqu'une protection internationale est nécessaire dans le contexte de déplacements transfrontières liés aux changements climatiques ou aux catastrophes ;

l) Intégrer les considérations relatives aux déplacements liés aux catastrophes dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe, de préparation, d'adaptation et de renforcement de la résilience ; continuer de renforcer la collaboration, la complémentarité et les partenariats entre les acteurs de l'aide humanitaire, du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de la lutte contre les changements climatiques et de la défense des droits humains afin de prévenir, de réduire et de gérer les déplacements de populations liés aux catastrophes et de trouver des solutions durables à ce phénomène, notamment par l'analyse, la programmation et le financement conjoints ; tenir compte des questions relatives aux déplacements liés aux catastrophes, aux solutions durables et à la protection des personnes déplacées par des catastrophes dans les stratégies, les politiques et les cadres juridiques en matière d'aide humanitaire, de développement durable, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques, et appuyer la mise en œuvre du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes, notamment pour prévenir et gérer les déplacements internes dans le contexte des catastrophes et remédier à de telles situations ;

m) Accroître l'investissement dans des données prévisionnelles de meilleure qualité, l'analyse des risques et la modélisation des risques et des tendances à venir en matière de déplacements dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques, et améliorer la diffusion de ces informations et des données relatives aux conséquences sur la mobilité humaine et les déplacements liés aux catastrophes ;

n) Renforcer les stratégies visant à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles et à garantir leur participation pleine, égale et effective à la prise de décision et leur rôle moteur à cet égard, notamment grâce à des partenariats avec les organisations locales de femmes et au recours à des données ventilées et à une analyse approfondie des questions de genre, notamment en ce qui concerne les risques de catastrophe auxquels sont exposées les femmes et les filles, les conséquences qu'ont les catastrophes sur elles et leur vulnérabilité face à ces phénomènes, qui doivent également être pris en compte dans les politiques et les programmes visant à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des femmes et des filles, notamment les évaluations des besoins, les prévisions, les systèmes d'alerte rapide et les plans de prévention, de préparation, d'intervention et de relèvement ;

o) Continuer de renforcer les mesures de prévention des risques en matière de protection et les interventions visant à répondre aux besoins connexes dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques, intégrer une perspective de protection dans la gestion des risques de catastrophe et renforcer les capacités de protection des mécanismes de déploiement rapide de renforts, améliorer la prévention de la violence fondée sur le genre et de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la protection y relative, ainsi que la fourniture de services essentiels aux victimes et aux personnes rescapées de la violence, veiller à ce que la protection soit placée au centre des interventions menées à la suite de catastrophes et à ce que les populations touchées et les personnes les plus vulnérables bénéficient d'une protection efficace, et intégrer la santé mentale et le soutien psychosocial dans la préparation et les interventions ;

p) Renforcer l'application du principe de responsabilité à l'échelle du système à l'égard des personnes touchées et assurer leur participation véritable à la planification et à la mise en œuvre de la préparation aux catastrophes et des interventions en cas de catastrophe.